

Compte-rendu de la réunion du 9 février 2023

Le conseil municipal approuve par délibération:

- **Le vote du compte administratif 2022**
 - * Fonctionnement: 328 299,80
 - * Investissement : 7 447,65
 - * Résultat de clôture 2022: **335 747,45**
- **Taux d'imposition 2023**

Comme les années précédentes, le taux des diverses taxes communales ne varie pas

- ⇒ Taxe Foncière: 18,17
- ⇒ Taxe Foncière non bâti: 51,23
- ⇒ Taxe d'Habitation: 15,44

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau en 2019. A partir de 2023, les communes votent à nouveau un taux de TH. La base d'imposition de la taxe est réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

DIVERS

♦ **Achat de plaques de rue**

Une vingtaine de plaques et 8 poteaux ont été achetés

♦ **Etude de devis concernant des travaux à l'église:**

- renforcement de poutre de charpente pour soutenir la cloche
- nettoyage des gouttières
- projection d'un produit anti mousse sur les ardoises de la toiture
- grillage anti-volatiles sur le bas du clocheton

♦ **Aire de jeux**

L'implantation d'une aire de petits jeux est envisagée sur le terrain communal à l'intersection de la rue de la Vieville et rue du Haut Chemin. Une étude est sollicitée pour l'implantation de jeux en fonction de la surface.

♦ **Voirie communale**

La réfection des rues et caniveaux est toujours à l'ordre du jour mais une étude plus approfondie est programmée pour déterminer au plus juste le coût des travaux, les subventions possibles et peut-être la nécessité d'un emprunt.